



Newsletter n°104

Le 22 novembre 2022

Bonjour [civil] [prénom] [nom]

Les projets éoliens à [Parlan \(15\)](#), à [Camps \(19\)](#) ou dans le Lot, comme à [Figeac](#) ou à [St Cirgues](#) ne sont pas abandonnés

Voici des informations qui pourraient vous intéresser. Beaucoup d'entre elles proviennent du site [Vents et Territoires](#).

Comme sur le [site de l'APPGE](#), les liens sont en rouge, soulignés et en gras.



Lot : Sousceyrac-en Quercy. Le projet éolien était à l'étude lors du Conseil municipal du 11 octobre 2022. Lire l'article de La [Dépêche du 15 octobre 2022](#)

Saint Cirgues: Réunion Publique du 3 novembre " L'éolien en question " organisée par l'association [Vent du Haut Ségala](#), lire le [compte-rendu](#) ou l'article dans la [Dépêche du 9 novembre](#)

Cantal : Vic-sur-Cère. Le temps des éoliennes. Samedi 19 novembre, dans la salle du centre culturel du Carladès, sous la mairie: Gérard Gourmaud, le président de l'association " [Vent du milan](#) " et du regroupement d'associations " [Stop Éole Collectif Auvergne](#) (SECA) " a animé la conférence. Lire dans [La Montagne du 4 novembre](#)

RTE annonce qu'il manquera de l'électricité en janvier 2023.

Si l'on compare le **vendredi 18 novembre 2022 à 19h** avec le **vendredi 14 janvier 2022 à 19 h**, il y a des raisons d'avoir peur d'un black-out

Vendredi 18 novembre 19 h:

- 👉 la **consommation** était de **57,9 GW**
- 👉 l'éolien produisait **3,3 GW soit 6%** de la consommation (facteur de charge 16,6%)
- 👉 RTE importait **4,9 GW soit 8%** de la consommation

Vendredi 14 janvier 2022 à 19h :

- 👉 la **consommation** était de **82,3 GW**
- 👉 l'éolien produisait **0,5 GW soit 1%** de la consommation (facteur de charge 2,7%)
- 👉 RTE importait **5,4 GW soit 7%** de la consommation

Voir sur le [site de RTE](#)

RTE arrivera-t-il à trouver 24 GW auprès de l'Allemagne avec ses centrales à lignites ?

si oui à quel prix ?

Le 18 novembre 2022 le prix français à 18 h était de **325,54€/MWh** et le 14 janvier 2022 à 19h, il était de **269 €/MWh**

EDF est obligé de vendre 120 000 MWh de production [nucléaire à 46,20 €/MWh](#)

Le 18 novembre à 19 h le nucléaire produisait 30,9 GW

Dans sa délibération du 3 novembre 2022, le Comité de Régulation de l'Énergie (CRE) [écrit en page 21](#)

*Il est tout à fait anormal que ces installations, qui n'ont pu être développées que grâce au soutien financier de l'État, puissent sortir des contrats pour profiter des prix de gros élevés, **d'autant plus lorsqu'aucune contrepartie n'est versée par le producteur***



Le gouvernement a l'intention de faire débrider les éoliennes (le bridage était fait pour **réduire la nuisance sonore et protéger les chauves-souris et les oiseaux**)

Dans un courrier adressé au PDG d'EDF et daté du 4 novembre, la ministre de la Transition énergétique, **Agnès Pannier-Runacher**, a demandé au géant de l'énergie de prendre des mesures **pour débrider barrages et parcs éoliens** afin de faciliter l'approvisionnement électrique du pays cet hiver.... **tous les exploitants énergétiques ont reçu ce courrier**

Voir l'article dans [20 Minutes du 6 novembre](#) 2022 ou dans [Révolution Énergétique du 9 novembre](#) ou dans [Cnews du 5 novembre](#) 2022 ou dans [Marianne du 7 novembre](#) 2022

Que deviendra le respect de la biodiversité ?

La FED, dans son communiqué de presse du 10 novembre 2022, a évalué le gain possible : " *Tous calculs faits, la production supplémentaire issue de cette mesure de débridage, représenterait au mieux **1,45 TéraWattheures (TWh)** cumulé de novembre à avril, soit **0,36% de la production annuelle totale d'électricité, c'est à dire presque rien.***

*En revanche, le **profit supplémentaire pour l'industrie éolienne** serait de l'ordre de **336 millions d'euros** (pour 1 MWh à 180 €).*

*Bien évidemment cette production éolienne étant non pilotable, et nulle lorsqu'il n'y a pas de vent, on ne sait pas si on en disposera en cas de besoin ni si elle servira à passer un pic de consommation. Mais ce qui est sûr, c'est que le **cadeau financier** sera bien au rendez-vous, parce que cette **production éolienne dispose d'un privilège de priorité** sur le réseau électrique ". Télécharger le [communiqué en format pdf](#)*

Pourquoi n'y a-t-il pas d'éoliennes en ville ?

Extraits " *Il se trouve que le fonctionnement des éoliennes entraîne quelques inconvénients qui **peuvent nuire à l'Homme**, mais également à **nos appareils électriques**. En ville, une éolienne pourrait donc affecter le bon fonctionnement des réseaux téléphoniques comme **la 5G, Internet ou encore nos télévisions**..... L'installation d'une éolienne par exemple doit respecter une **distance de 900 mètres d'une autre éolienne**. Grâce à cette **distanciation**, l'impact de l'effet sillage est considérablement réduit"*
Lire l'article du [11 novembre 2022 dans ça m'intéresse](#).

Curieusement, les députés ont réduit à 500 m la distance entre éoliennes et habitations !

L'Assemblée Nationale étudiera, le 5 décembre, en seconde et probablement dernière lecture, le projet de loi n° 443, adopté par le Sénat relatif à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il y a **962 amendements**.

Ce texte de loi, s'il est voté, devrait obliger les promoteurs éoliens à déposer **des demandes de dérogations pour la destructions d'espèces protégées !**

L'article L. 411-1 du Code de l'environnement prohibe la destruction de certaines espèces animales et végétales menacées.

Cependant, les **préfets peuvent accorder des dérogations** à ce principe, notamment lorsque **les trois conditions suivantes** sont remplies :

1. le projet doit répondre, par sa nature et compte tenu des intérêts économiques et sociaux en jeu, à une raison impérative d'intérêt public majeur ;
2. il ne doit pas exister de solution alternative satisfaisante ;
3. la dérogation ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

N'hésitez pas à suivre débats, vote [des amendements](#), [vote de la loi](#) et à [écrire à votre député](#)

En Europe : Les industries du renouvelable s'inquiètent des nouvelles règles d'autorisation européennes

La proposition est actuellement examinée par les États membres de l'UE. Les ministres de l'Énergie doivent se réunir à **Bruxelles le 24 novembre** pour parvenir à un accord politique.

Les industries éolienne et solaire s'inquiètent de la formulation du règlement, qui précise que les règles d'autorisation accélérée ne doivent s'appliquer **qu'aux "nouveaux" projets**. Lire l'article du **18 novembre dans Euractiv**



Allemagne : Ce que nous apprend l'analyse de **18 000** éoliennes allemandes sur **leur véritable efficacité énergétique**

*Le **Neue Züricher Zeitung** a évalué les facteurs de charge de 18.000 éoliennes allemandes sur les 28 000 : Beaucoup s'avèrent inefficaces.*

*En 2021, **le facteur de charge moyen de l'éolien allemand était de 20,8%**.*

*Après avoir investi près de **800 milliards d'euros** dans les renouvelables (et ce principalement dans l'éolien) depuis le début de l'Energiewende, l'Allemagne se retrouve aujourd'hui dans une situation énergétique catastrophique. **L'éolien (20%) et le solaire (8%) couvrant moins de 30% de la demande** électrique, la sortie du nucléaire a obligé l'Allemagne à choisir le **gaz russe pour pallier les intermittences des renouvelables**. Lire l'article complet dans [Atlantico du 13 novembre](#) 2022.*

Le prix du Vent : Des éoliennes, des bêtes et des hommes

Sioux Berger, Maxime Poisot, Baptiste Chouët



L'intérêt général ne peut s'affranchir de l'intérêt des particuliers au seul nom du progrès.

Sioux Berger est autrice et journaliste spécialisée dans les sujets d'écologie et de bien-être.

Originaire d'Auvergne et vivant en région parisienne, elle a été confrontée à l'installation d'éoliennes dans le village familial et a, dans ce contexte, entamé un travail d'enquête et de mobilisation citoyenne. Elle a publié le roman "**Les Penthes**" sur le même thème.

De la scène à l'édition en passant par la communication, **Maxime Poisot** est un auteur à la croisée des écritures contemporaines.

Baptiste Chouët, illustrateur installé à Nantes, publie sur des sujets de citoyenneté et de politique dans Ouest France.

Voir le prix dans les [éditions du Rocher](#)

Lors de l'A.G. (19 novembre) de la Fédération de l'Environnement Durable (FED) dont nous sommes adhérents, j'ai appris que, sur [son site](#), on pouvait trouver les dossiers mis à jour, intitulés "**comment lutter**: éoliennes terrestres".


Vous pouvez aussi télécharger

 Le bulletin [d'adhésion 2022](#);

 Le collectif 34-12 propose un diaporama modifiable par chaque association "[Bannir l'éolien](#)".

 [La brochure](#) "Ce que l'on ne dit pas toujours sur l'éolien" par [Haut Buech Nature](#) (nouveau)

 Les [powerpoints de l'APPGE](#) dénonçant les dangers des éoliennes.

 Le rapport disponible à la DREAL du Cantal sur la [mortalité de l'avifaune](#) année 1 (2017) du parc éolien de La Luzette.

 [L'avis négatif du CNPN](#) (Conseil National de la Protection de la Nature) pour le projet éolien de Comiac est sur le site avis-biodiversite.developpement-durable.gouv.fr/

 Le dossier de [Vent du Milan](#).

Faisons respecter la loi :

La loi [n° 76-629 du 10 juillet 1976](#) stipule dans son article 1er : "...Il est du devoir de chacun de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel dans lequel il vit. Les activités publiques ou privées d'aménagement, d'équipement et de production doivent se conformer aux mêmes exigences...."

La loi constitutionnelle [n° 2005-205 du 1 mars 2005](#) relative à la Charte de l'environnement précise en l'article 2:

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.....

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

N'hésitez pas à transmettre ce courriel à vos amis .

Gardez-vous en bonne santé

Bien cordialement pour le bureau

Gilles Forhan, secrétaire APPGE, membre de la FED

06.43.80.15.87

gilles.forhan@wanadoo.fr

appge-comiac@laposte.net

Membres du bureau :

Patrick Verrier, [président](#)

Dominique Lacambre, [trésorier](#)

Gilles Forhan, [secrétaire](#)

Bernadette Forhan, [relecture](#)

Brigitte Briard, [présidente](#) d'honneur

Pour vous désabonner

[Veillez me retirer de votre liste de diffusion](#)